

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre :  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

**Absents excusés/pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie PRAYER

**Objet : Désignation de représentant – Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT 05 (ingénierie territoriale)**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Le département a créé en 2013 l'Agence technique départementale des Hautes-Alpes (IT 05) qui apporte une ingénierie aux collectivités adhérentes.  
La commune du Dévoluy a adhéré à cette agence par délibération n°2013-200 du 11 décembre 2013. Elle y est représentée par un élu qu'il convient de désigner.

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,  
**Considérant** les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ABROGE** la délibération n°2020-048 du 09 juillet 2020
- **DESIGNE** Jean LAPEYRE comme représentant de la commune du Dévoluy à IT 05.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*M. P. Rogou*  
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 26-07-2022  
Publié le : 26-07-2022  
Affiché le : 26-07-2022